

MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF	MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 6 février 2014



**Investissements d'Avenir :  
Lancement de l'Appel à Manifestations d'Intérêt « énergies renouvelables »**

**Arnaud MONTEBOURG**, ministre du Redressement productif, **Philippe MARTIN**, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, **Geneviève FIORASO**, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et **Louis GALLOIS**, commissaire général à l'Investissement annoncent le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt (AMI) « énergies renouvelables » dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) piloté par l'ADEME pour le compte de l'État. L'État consolide ainsi son soutien à l'innovation dans les énergies renouvelables.

Les énergies renouvelables constituent un enjeu majeur pour la France en termes de **compétitivité** (coût de l'énergie et indépendance énergétique), d'**emploi** (production, installation et maintenance) et d'**environnement** (réduction des gaz à effet de serre, qualité de l'air...).

Ces dernières années, **l'État s'est engagé à plusieurs reprises pour l'innovation dans les énergies renouvelables**. En 2011, une première vague d'appels à projets portait sur les énergies solaires et éoliennes<sup>1</sup>. En 2012 et 2013, une seconde vague d'appels à projets ciblait la géothermie, les énergies marines et le stockage de l'énergie.

**En 2014, l'État vient compléter ce soutien à l'innovation par un nouvel Appel à Manifestations d'Intérêt** du PIA qui couvre un large périmètre des **énergies renouvelables** ainsi que l'**hybridation** des sources renouvelables, tout en ciblant des applications précises.

---

<sup>1</sup> Liste des projets lauréats consultable à l'adresse [www.ademe.fr/IA\\_projets\\_soutenus](http://www.ademe.fr/IA_projets_soutenus)

Le nouvel AMI vise principalement :

- quatre types d'énergies renouvelables : le **solaire photovoltaïque**, le **solaire thermique**, l'**éolien** et le **froid renouvelable** ;
- l'**hybridation** des solutions renouvelables à la fois entre elles, avec les sources d'énergies traditionnelles mais également avec les moyens de stockage (l'enjeu est de pallier au caractère variable de certaines sources de production renouvelables en misant sur la complémentarité et l'optimisation du fonctionnement conjoint des différentes sources d'énergie).

L'AMI est donc ouvert non seulement aux énergies renouvelables mais également à des systèmes hybrides qui permettent de mutualiser et de coupler plusieurs moyens de production d'électricité et de chaleur afin d'optimiser leur gestion et de réduire le coût de l'énergie.

Cet AMI s'inscrit **dans le cadre du programme « Démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte »** des Investissements d'Avenir, doté de 1 125 M€ et opéré par l'ADEME depuis 2010.

L'AMI est **ouvert jusqu'au 2 octobre 2015** (sur une durée de 20 mois avec trois relevés espacés d'environ 6 mois). Les projets peuvent être soumis pendant toute la période d'ouverture de l'appel à manifestations d'intérêt. Ils seront **instruits par l'ADEME en trois vagues successives**, selon le calendrier ci-dessous :

1 <sup>ère</sup> clôture intermédiaire	2 <sup>ème</sup> clôture intermédiaire	Clôture finale
3 septembre 2014	3 mars 2015	2 octobre 2015

**La taille minimale des projets attendus est de 3 M€** (par exception, **1,5 M€** pour les technologies solaire thermique et d'hybridation dans le bâtiment).

Pour plus d'informations sur les modalités et les critères de sélection des projets, consultez le site de l'ADEME (rubrique « Appels à propositions »).

**Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir :**

[investissement-avenir.gouvernement.fr](http://investissement-avenir.gouvernement.fr)

Twitter : @CGI\_PIAvenir

**Contacts presse :**

Cabinet d'Arnaud Montebourg : 01 53 18 45 13

Cabinet de Philippe Martin : 01 40 81 78 31

Cabinet de Geneviève Fioraso : 01 55 55 84 24

Cabinet de Louis Gallois : 01 42 75 64 43

ADEME : 01 49 09 27 47

